

# GESTION DES ALLERGÈNES POUR LES FABRICANTS D'ALIMENTS



Auto-évaluation



# MODULE 8

## Auto-évaluation

- Questions



# QUESTIONS & RÉPONSES

- 1. Sur quel genre de preuve l'évaluation qualitative des risques devrait-elle se baser ?**
  - a. Éléments subjectifs
  - b. Éléments objectifs
  - c. Aucune des réponses précédentes
- 2. L'approche du « poids de la preuve » à l'égard de l'évaluation qualitative des risques liés aux allergènes prend en considération que certains facteurs puissent avoir un effet plus marqué ou plus direct sur la probabilité d'une présence de telles substances involontaires.**
  - a. Vrai
  - b. Faux
- 3. Dans le cadre d'une évaluation qualitative, si un lien direct est clairement démontré entre les mesures de lutte et l'apparition ou l'enlèvement d'un (ou plusieurs) allergène non intentionnel, cela peut s'avérer un des éléments de preuve très forts.**
  - a. Vrai
  - b. Faux

# QUESTIONS & RÉPONSES

- 4. L'évaluation qualitative peut donner suffisamment d'information pour les décisions en matière de PAL.**
  - a.Vrai
  - b.Faux
  
- 5. Les évaluations qualitatives peuvent être influencées par l'expérience des spécialistes.**
  - a.Vrai
  - b.Faux
  
- 6. Il faudrait que les évaluations qualitatives soient menées par une équipe multidisciplinaire expérimentée ayant une connaissance approfondie des activités.**
  - a.Vrai
  - b.Faux